Image not found or type unknown

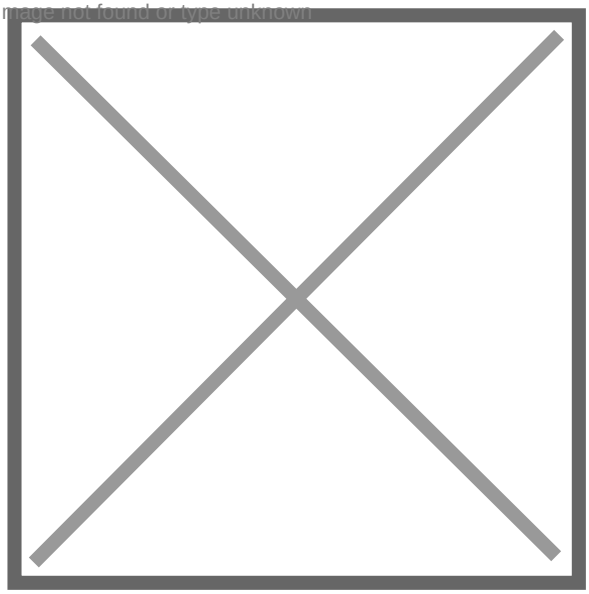

Un problème de remboursement de caution

Par **nathanaelle**, le **07/12/2008** à **14:54**

Bonjour,

J'ai été locataire d'un appartement de août 2007 à août 2008. L'état des lieux à été fait le 3 septembre 2008 sans la présence d'un huissier mais les deux parties (propriétaire et locataire) ont signé un papier contenant les informations sur ce qui avait endommagé. Est ce que le propriétaire peut me demander de payer des choses en plus après? (sachant que lors de l'emménagement aucun état des lieux n'avait été fait).

C'était la première fois que je louais un appartement et je ne savais pas qu'il fallait envoyer une lettre recommandée pour la demande de préavis. Je suis donc allée voir le propriétaire directement. Il me demande donc un mois de loyer supplémentaire (celui de du mois de septembre). Je voulais savoir si l'état des mieux que j'ai en ma possession peut faire foi de fin de bail?

merci pour votre réponse.

Cordialement,

Nathanaëlle

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés